Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: - (2002)

Heft: 4

Artikel: Le Parc Jurassien Vaudois : Gestion et perspectives

Autor: Meylan, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-956961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Parc Jurassien Vaudois – Gestion et perspectives

Le site du Parc Jurassien Vaudois fait l'objet depuis 1995 d'un « projet intégré » visant à la valorisation des forêts et des alpages parallèlement à la préservation des valeurs naturelles et au développement contrôlé des activités touristiques et de loisirs. Grâce au soutien du Fonds suisse pour le paysage, plusieurs actions concrètes ont pu être engagées et coordonnées par un chef de projet. Un groupe de bénévoles organisé (président, comité, bureau) a permis d'assurer la concordance de l'ensemble. Mais aujourd'hui, cette structure faite d'une bonne volonté collective atteint ses limites. Les responsables du Parc attendent les dispositions légales et financières leur permettant de mettre en place une cellule qui nécessitera un gestionnaire neutre pour concilier les intérêts différents des partenaires et acteurs de ce site exceptionnel.

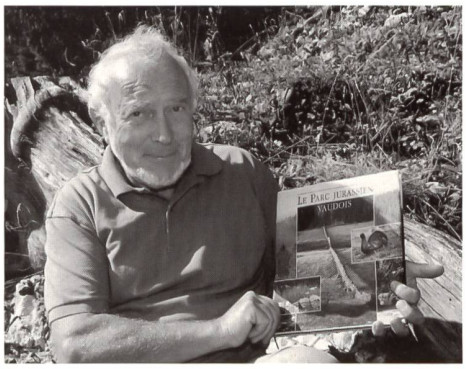

André Meylan

Durant de nombreuses années, les zones destinées à la sauvegarde de richesses naturelles sont restées en dehors des préoccupations des urbanistes. Bien souvent, les plans des zones se sont limités à faire figurer les réserves naturelles et autres aires protégées comme des espaces laissés à l'écart de toute gestion voire de toute intégration aux zones voisines dans lesquelles les activités humaines sont alors prises en considération. Les réserves naturelles excluant toute présence humaine restent exceptionnelles. Aujourd'hui, il est devenu important de permettre aux intéressés de mieux connaître la nature et d'apprécier ces paysages façonnés par des activités humaines respectueuses de l'environnement.

Le Parc Jurassien Vaudois est l'exemple type d'une aire protégée, établie il y a quelque trente ans selon des principes avant-gardistes, et qui nécessite aujourd'hui une saine gestion afin de préserver la mosaïque de ses composantes naturelles.

C'est en 1973 que 13 communes et 3 propriétaires privés – aujourd'hui respectivement 16 et 2 – se sont engagés par l'intermédiaire d'une convention signée conjointement avec la Ligue vaudoise pour la protection de la nature (Pro Natura Vaud) à sauvegarder les crêtes et les combes du Jura vaudois sises entre les cols de La Givrine et du Marchairuz. Les contractants ont convenu de maintenir à cette région son aspect caractéristique en y poursuivant librement l'exploitation sylvo-pastorale mais en y interdisant les constructions autres que celles indispensables à ces activités. Ils ont également souhaité réduire les tirs et exercices militaires et limiter la circulation motorisée. Sans valeur juridique, cet engagement réciproque a permis la sauvegarde du site tant que forêts et pâturages étaient encore rentables et le tourisme limité.

Avec la fin du siècle, l'économie sylvo-pastorale s'est dégradée ne permettant plus aux collectivités publiques d'entretenir les infrastructures indispensables à l'exploitation. Par ailleurs, compte tenu des modifications des modes de vie et de l'augmentation de la motorisation, le nombre de visiteurs s'est sensiblement accru. Le tourisme est devenu un partenaire économique qui doit désormais être pris en considération.

Depuis 1995, un vaste «projet intégré» a été mis en œuvre avec l'aide financière du Fonds suisse pour le paysage afin de soutenir l'exploitation des forêts et des alpages, de mettre en place des structures d'accueil pour les visiteurs tout en sauvegardant les richesses patrimoniales et naturelles du site.

Ainsi durant quelque vingt ans, le Parc Jurassien Vaudois est resté discret, une commission se réunissant au gré des nécessités et se limitant à faire respecter les clauses de la Convention. Le périmètre du Parc n'a pas été balisé, les communes n'entendant pas le faire connaître. La situation a évolué avec le soutien apporté par le Fonds suisse pour le paysage. Les contractants se sont organisés en association pour disposer d'un statut juridique mais c'est toujours un comité de bénévoles, formé de représentants des propriétaires et de Pro Natura Vaud, qui préside aux destinées de ce site protégé.

Parc Jurassien Vaudois: *Seit 1995 verbindet das «integrierte Projekt des Parc Jurassien Vaudois» den Erhalt der ökologischen Werte mit der zunehmendem Entwicklung von Tourismus- und Freizeitaktivitäten, um seine Wälder und Alpen aufzuwerten. Verschiedene Projekte konnten dank der Unterstützung des Schweizerischen Landschaftsschutzfonds lanciert werden.*
Die Arbeit einer als Verein organisierten Gruppe von Freiwilligen wurde bis anhin von einem Projektleiter koordiniert. Diese Struktur auf der Basis des guten Willens stösst heute an ihre Grenzen. Neue rechtliche und finanzielle Grundlagen sollten den Parkverantwortlichen erlauben, einen neutralen Gebietsmanager einzusetzen, um die verschiedenen Interessen der Partner und Akteure in diesem einzigartigen Park zu verbinden.
Landschaften, die den Menschen in einem natürlichen System integrieren, brauchen zu ihrer Erhaltung nicht unbedingt Planer. Hingegen dürfen diese geschützten Gebiete nicht mehr als «no man's land» betrachtet werden und müssen in die Regionalentwicklung miteinbezogen werden.

André Meylan,
Dr. zoologiste,
Président du Parc Jurassien Vaudois,
Prangins

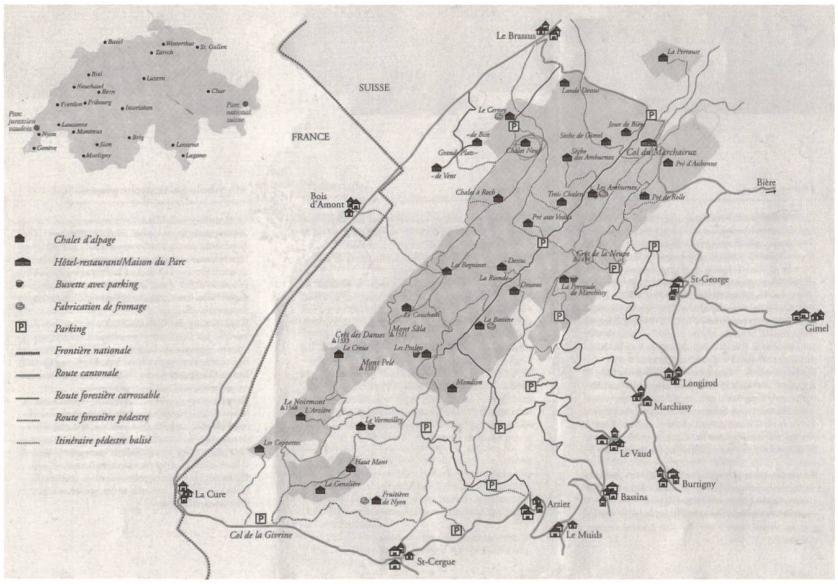

Le territoire du Parc Jurassien Vaudois

Parc Jurassien Vaudois
Le lecteur intéressé par le Parc Jurassien Vaudois et souhaitant plus d'informations aura avantage à consulter le site Internet **www.parc-jurassien.ch**. Le livre «Le Parc jurassien vaudois» publié en 1994 aux Editions 24-heures à Lausanne permet une excellente approche de cette région sauvegardée. Enfin, le visiteur pourra s'arrêter à l'Hôtel-restaurant du Marchairuz où la Maison du Parc abrite, cette année, une exposition sur la géologie du Parc et où l'ouvrage mentionné ci-dessus est vendu.

Cependant, depuis 1995, des mandats ont pu être confiés à des ingénieurs forestiers et agronomes pour rechercher une meilleure valorisation des bois et des alpages. Plusieurs inventaires permettant d'évaluer les rénovations indispensables ont été établis par un architecte pour les chalets et couverts, par un garde-forestier pour les murs en pierres sèches et par un ingénieur pour l'approvisionnement en eau des pâturages. Enfin, des biologistes ont recensé les richesses naturelles et établi un document de base cartographié, devant permettre leur sauvegarde en regard de l'ensemble des activités humaines (exploitants, touristes, promeneurs, etc.).

Grâce aux subventions obtenues, des travaux ont été confiés à des entreprises locales et suivis par un coordinateur mandaté comme chef du «projet intégré». Président, comité, bureau et commissions ad hoc veillent à la concordance de l'ensemble et à ce que l'exploitation traditionnelle des ressources jurassiennes soit maintenue de manière durable.

La qualité du paysage, due à l'alternance de combes et de crêtes, de pâturages et de forêts, ne résulte pas d'une planification ordonnée mais constitue l'aboutissement de plusieurs siècles d'une exploitation extensive des ressources naturelles d'un milieu exceptionnel.

Préserver une telle entité écologique, recherchée aujourd'hui par les amateurs d'«écotourisme», ne va pas sans générer des conflits qu'il convient de gérer. Les promeneurs estivaux ne peuvent aller partout, à pied ou avec leurs véhicules. En hiver, les adeptes du ski de fond ou des raquettes à neige, souvent accompagnés de chiens, doivent également savoir respecter la tranquillité de la faune et éviter de pénétrer dans certaines zones.

Les moyens engagés jusqu'à ce jour sont restés modestes à tous les niveaux. Or en fonction de l'évolution voire du développement des activités, en particulier de celles de loisir, *une gestion du site devient indispensable*. Au travers du «projet intégré», des données de base ont été réunies pour permettre l'accueil, l'information voire la formation des visiteurs. Un sentier didactique a été créé («sentier du Sapin à Siméon») et une «Maison du Parc» inaugurée dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de l'Hôtel-restaurant du col du Marchairuz.

Cependant, chaque étape réalisée entraîne une nouvelle série de contraintes de gestion auxquelles les structures actuelles faites d'une bonne volonté collective ne permettent plus de faire face.

Aujourd'hui, les responsables du Parc Jurassien Vaudois attendent les dispositions légales instituant des Parcs naturels régionaux et surtout fournissant les moyens financiers et structurels pour assurer la gestion d'espaces exceptionnels à la fois par leur qualité et par le facteur de développement économique qu'ils représentent pour la région. *Une nouvelle profession se dessine*, laquelle nécessitera des gestionnaires neutres au vu des intérêts souvent fort différents des partenaires concernés.

Les paysages sauvegardés, issus d'une nature dans laquelle l'homme s'est intégré, n'ont certes pas nécessairement besoin d'urbanistes pour en modifier la structure. En revanche, ces sites protégés ne doivent plus être considérés comme des «no man's lands». Ils doivent être pris en compte dans l'aménagement régional par exemple par une planification des voies d'accès ou par la mise en place de structures d'accueil.

Une démarche nouvelle se fait jour en Suisse. Espérons que les pouvoirs publics sauront l'appuyer de manière soutenue pour que la conservation de la nature et des paysages ne soit plus le parent pauvre de notre économie. ■

La combe des Begnines, un haut-lieu du Parc Jurassien Vaudois